

Recrutement d'un DIRECTEUR (H/F) pour le Centre culturel Haute Sambre

Description et cadre de fonction

- Fonction : Directeur
- Echelon 5 des barèmes de la CP 329.02
- Contrat : Contrat à durée indéterminée – Régime de 38h semaine - Horaire variable. Disponibilité indispensable en soirée et certains weekends.
- Engagement sur fonds propres, subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Développement de l'action culturelle générale, reconnue par le Ministère de la culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur le territoire de la Ville de Thuin et des Communes de Lobbes et Merbes-Le-Château, au départ du siège de l'asbl.
- De nombreux déplacements à l'extérieur sont nécessaires pour les partenariats avec d'autres centres culturels, d'autres communes, d'autres opérateurs socioculturels, des réunions du secteur...
- Permis de conduire et véhicule indispensables.

Missions (à titre indicatif)

Le directeur (H / F / X) exercera les missions suivantes (liste non exhaustive) :

- Coordination générale et gestion quotidienne du Centre culturel Haute Sambre et du Centre d'Expression et de Créativité "LaSouris quicrée" ;
- Coordination, gestion et évaluation du projet culturel défini en adéquation avec les décrets relatifs aux centres culturels et aux centres d'expression et de créativité ainsi que leurs contrats-programmes ;
- Mise en réseau, rencontres et relations publiques avec l'ensemble des interlocuteurs institutionnels, associatifs et les habitants ainsi qu'avec les pouvoirs supra-communaux;
- Relations publiques avec le tissu économique du territoire d'action ;
- Programmation des activités avec l'équipe du Centre culturel ;
- Programmation des spectacles arts de la scène et ciné rencontres ;
- Programmation d'une triennale d'art actuel ;
- Gestion des ressources humaines, coordination et cohésion d'équipe ;
- Travail en bonne intelligence avec le Conseil d'Orientation, le Conseil d'administration et l'Assemblée générale ;
- Rédaction des documents nécessaires au bon fonctionnement de l'association ;
- Élaboration du dossier de reconnaissance du CCF dans le nouveau décret sur les centres culturels ;

Profil

- Master et 3 ans d'expérience minimum dans une fonction de direction ou de codirection dans le secteur culturel ou bachelier et 5 ans d'expérience minimum dans une fonction de direction ou de codirection dans le secteur culturel;
- Connaissance et maîtrise de la gestion d'une asbl ;
- Connaissance des réalités d'un « centre culturel et d'un centre d'expression et de créativité de la Fédération Wallonie-Bruxelles » (de la législation à la pratique quotidienne) et connaissance du secteur culturel en FWB (arts de la scène, bibliothèques, maisons de jeunes, accueil en milieu ouvert, opérateurs éducation permanente,...) ;
- Capacité à développer et structurer une vision de politique culturelle à l'échelle du territoire d'implantation et d'action ;
- Connaissance de la réalité culturelle spécifique de la ruralité et du territoire de la Haute Sambre et des enjeux de société qui le traversent en particulier ;
- Capacité et goût de mobiliser positivement une équipe, des instances et des partenaires autour d'un projet culturel ;

- Capacité dans la gestion des liens socioculturels (associations, artistes, mandataires publics, agents administratifs, partenaires,...) ;
- Aisance écrite, orale, dans les relations publiques ;
- Etre prêt à travailler en horaire irrégulier et à effectuer des prestations de soirée ou de weekend ;

Procédure de recrutement

Conformément à l'article 92 du Décret relatif aux Centres Culturels, un jury, composé de représentants du CA, du CC, de l'Inspection de la culture (FWB), d'un représentant de la Province et d'experts extérieurs, recevra les candidatures, en fera l'analyse, organisera une épreuve écrite et orale et soumettra un classement des candidats au CA.

Documents requis pour poser une candidature :

- Curriculum vitae.
- Lettre de motivation
- Note de développement de 3 pages maximum.
- Photocopie du diplôme.
- Certificat de bonne vie et mœurs.

Etapas et calendrier de sélection

- Émission de l'offre d'emploi du 18 septembre au 18 octobre 2019 ;
- Clôture des dossiers de candidature : 18 octobre 2019 à minuit
- Examen écrit (sous réserve de confirmation par le Jury) : date à définir
- Epreuve orale pour les candidats ayant réussi l'épreuve écrite : date à définir
- Présentation des candidats retenus au CA et prise de décision finale : date à définir
- Entrée en fonction : date 1er décembre 2019.

Sélection :

1. Note de développement, maximum 3 pages A4 dactylographiées, sur base du dossier de reconnaissance déposé en décembre 2018 (disponible sur le site www.centrecultureldethuin.be)
2. Décrivez le projet d'animation et de gestion que vous développeriez pour le Centre culturel Haute Sambre, en fonction de son territoire et de sa reconnaissance pour 5 ans en vertu du Décret relatif aux Centres culturels de décembre 2018.
"Divers villages et hameaux, divers vécus, des infrastructures, des outils, une équipe à piloter, des partenariats à gérer, dans le démarrage d'un nouveau contrat-programme, avec de nouveaux enjeux, quelles pistes d'action comptez-vous développer au Centre culturel Haute Sambre ? ».

Les dossiers incomplets sont irrecevables

Candidatures à adresser à Monsieur Yves Polomé, Président du Centre culturel Haute Sambre, par email via fabienne.devuyt@centrecultureldethuin.be

Présentation :

Le Centre culturel Haute Sambre opère dès 1995. D'abord sur l'entité de Thuin, commune de 15.000 habitants, située en Région wallonne, en province de Hainaut et en plein cœur de la Thudinie, au confluent de la Sambre et de la Biesmelle.

Puis sur un territoire qui s'étire de Thuin à Erquelinnes en passant par Lobbes et Merbes-Le-Château. Soit un territoire à caractère rural de 183 km² avec une densité de près de 35.000 habitants.

Fin 2018, Erquelinnes a souhaité se désolidariser des activités du Centre culturel.

Centre culturel agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 1998, a progressé et étendu son territoire d'action, il est aujourd'hui reconnu en catégorie 1.

Un nouveau dossier de demande de reconnaissance a été introduit, en décembre 2018, afin que son action culturelle générale avec extension de territoire et ses actions culturelles spécialisées (l'une pour les arts plastiques et l'autre Alliance Culture Ecole) soient reconnues par la FWB dans le cadre du décret relatif aux centres culturels du 21 novembre 2013.

Dès à présent, le Centre culturel exerce ses missions sur base de ce nouveau décret et fait face au défi de rencontrer les nouveaux enjeux déterminés au terme de son autoévaluation et de son analyse partagée.

Le premier enjeu vise la coopération et solidarité autour de l'environnement, de l'agriculture et de l'alimentation. Le second vise la recherche de sens, créativité et co-construction et le troisième est de ranimer la fierté des citoyens par la redécouverte de leur patrimoine dans un esprit d'ouverture au monde.

Afin d'atteindre son but, le Centre culturel activera les fonctions culturelles telles que la diffusion, la participation, la vie associative, la créativité, l'information, la médiation et veillera à l'accès à la culture du plus grand nombre par la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles.

www.centrecultureldethuin.be